[illegible] ; Sofhie, de la garde républicaine à [illegible]antes ; Galène, de l'Indo-Chine, mis hors [illegible] chargé inspect. détachements de l'Indo-[illegible]ine ; Kiffer, d'Orléans à la garde républic. ; [illegible]ingeot, de Valence à Orléans ; Guillemenot, [illegible] Limoges à Poitiers ; Divin, de Tulle à Li-[illegible]ges ; Nougué, d'Amiens à Alger ; Fourge-[illegible], de Guéret à Amiens.

Vétérinaire militaire. — Le vétérinaire-[illegible]jor de 1re classe Chomel, du 8e d'artille-[illegible], est nommé direc. du service vétérinaire [illegible] 7e corps.

Artillerie. — Sont classés dans les corps [illegible] troupe :

Le colonel breveté Nivelle, du 4e rég. au 5e. Les lieutenants-colonels Nudent, de l'Eco. supér. de guerre en commandem. par int. [illegible] 4e ; Coffect du 58e rég. au 25e.

Les chefs d'escadron Charbonnier, du 62e [illegible] au 5e ; Bordereaux, du 12e rég. au 15e ; [illegible]voureau, du 21e rég. au 36e.

Sont classés à l'état-major particulier (éta-[illegible]issements et services divers) :

Colonel Dupont et Dinechin, 61e rég. au [illegible]rc d'artil. d'Epinal.

Chefs d'escadron Desfontaines, inspect. [illegible]chnique de l'artil. à pied de côte, au parc [illegible] Vincennes ; Manimat, du 15e rég. au com-[illegible]andem. du parc de Saint-Denis.

Sont réintégrés : les chefs d'escadron de [illegible]illotte de Saint-Mars, de l'état-major du [illegible] corps, au 36e rég. ; Estourrou, h. c., état-[illegible]ajor ministre guerre, à l'ét.-maj part. de [illegible]rtil ; Pottin de Vauvineux, h. c., chef [illegible]ét.-maj. gr. de Reims, au 40e rég. ; Chai-[illegible]ne, h. c., mission Guatemala, au 40e rég.

Génie. — Les lieut.-col. Lanty, du 7e à la [illegible]rection de Belfort ; Gaulène, de Toulouse, [illegible] 7e rég.

Les chefs de bat. Bernard, du 7e, nommé [illegible]rof. de fortifications à l'Ecole de St-Cyr ; [illegible]abatier, de Saint-Cyr au Maroc occidental ; [illegible]rince, du Maroc occ. au 7e rég. ; Campa, de [illegible]op à Lyon ; Birchler, de Paris à Toul.

Aéronautique militaire. — Régnier, lieut.-[illegible]ol. d'art., chargé des services de l'aéronau-[illegible]que militaire.

Les chefs de bataillon du génie : Fleuri, [illegible]signé comme direct. du matériel aéronaut. [illegible] Chalais-Meudon ; Labadie (J.-L.), désigné [illegible]omme chef de l'établissement central du [illegible]atériel aéronautique milit. (aérostation), à [illegible]halais-Meudon ; Stammler, de l'art., dési-[illegible]né comme chef de l'établissement central du [illegible]atériel aéronautique militaire (aviation), à [illegible]halais-Meudon.

Service de l'intendance. — Les sous-inten-[illegible]ants militaires : Drouineau, de Constanti-[illegible]e, pour Bordeaux ; Lombardot, de Bastia, [illegible]our Toulon ; Roy, d'Oran, pour Gap ; Trous-[illegible]elle, d'Alger, pour le Mans ; Le Roux, de [illegible]ennes, pour Bastia.

Service de santé. — Le médecin principal [illegible] 2e cl. Pruvost, de Saint-Omer à Chau-[illegible]ont.

Les médecins-major de 1re classe : Lainé, [illegible] 40e art. de camp. à Verdun ; de Schutte-[illegible]ere, de Toul au Havre ; Voillaume, du [illegible] inf. à Belfort ; Job, du 70e inf. à Saint-[illegible]mer ; Perrin, du Maroc, au 70e.

Infanterie coloniale. — Sont désignés pour [illegible]ervir :

En Cochinchine, le chef de bat. Guérin, du [illegible] rég.

En Chine, au 16e rég., le lieut.-col. Vautra-[illegible]rs, de l'état-major du corps d'armée.

En Afrique équatoriale, le chef de bat. Sar-[illegible]on, du 2e régiment.

Affectations en France : au 4e rég., le chef [illegible] bat. Viala, du 3e tonk. ; au 6e r., les chefs [illegible] bat. : Chabbert, du 9e rég. ; Mercier, du [illegible]chad ; au 24e rég., le chef de bat. Lionnet, [illegible] Tchad.

Corps de santé colonial. — Sont affectés :

Au Tonkin. — Les médec.-maj. de 1re cl. [illegible]badie-Bayro, du 2e rég. d'art. ; Pelletier, du [illegible] d'inf. ; Dagorn, du 2e rég.

En Afrique occidentale. — Le médec.-maj. [illegible] 1re cl. Camus, du 2e rég. d'inf. et le phar-[illegible]macien-maj. de 2e cl. Bonnot, en résidence [illegible]bre.

Au Maroc. — Le méd.-maj. de 1re cl. Mias, [illegible] 3e d'artil., et le méd.-maj. de 2e cl. Gué-[illegible]ard, du 3e d'inf.

En France. — Médecins-majors de 1re cl. : [illegible] 3e d'inf., Chagnolleau, du Tonkin ; au [illegible] d'inf., Bresson, du Tonkin, et Huitre, de [illegible]Indochine ; au 5e d'inf. Boullet, de l'Afrique [illegible]ccidentale ; au 6e d'inf., Germain, de l'Afri-[illegible]que occidentale ; au 7e rég., Letonturier, de [illegible]adagascar, et Dubruel, du Gabon ; au 24e [illegible]inf., Moyé, du Tonkin.

Chasseurs prenez garde !

On va fermer

La clôture générale de la chasse à tir est [illegible]cée ainsi qu'il suit dans les divers départe-[illegible]ents du territoire français :

Au 25 décembre 1913, Haute-Savoie et ar-[illegible]ondissement de Gex.

Au 28 décembre 1913, Finistère.

Au 4 janvier 1914, Ain (sauf l'arrondisse-[illegible]ent de Gex), Creuse et Ille-et-Vilaine, In-[illegible]re-et-Loire, Isère, Haute-Saône, Savoie.

Au 11 janvier 1914 : Allier, Ardennes, Au-[illegible], Côte-d'Or, Doubs, Jura, Loire, Loire-In-[illegible]érieure, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-[illegible]oselle, Meuse, Nièvre, Puy-de-Dôme, Haut-[illegible]hin, Rhône, Saône-et-Loire, Vosges, Yon-[illegible].

Au 18 janvier 1914 : Hautes-Alpes, Calva-[illegible], Côtes-du-Nord et Sarthe.

Au 25 janvier 1914 : Aisne, Basses-Alpes, [illegible]pes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, [illegible]veyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Cha-[illegible]nte, Charente-Inf., Cher, Corrèze, Corse, [illegible]ordogne, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Gard, [illegible]-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Indre, [illegible]ndes, Loir-et-Cher, Hte-Loire, Loiret, Lot, [illegible]-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Man-[illegible]che, Mayenne, Morbihan, Nord, Oise, Orne, [illegible]s-de-Calais, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyré-[illegible]nées, Pyrénées-Orientales, Seine, Seine-In-[illegible]férieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, [illegible]ux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garon-[illegible]ne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-[illegible].

Les dates de clôture anticipée pour cer-[illegible]nes espèces du gibier, ainsi que les dates [illegible] clôture de la chasse à courre, de la chas-[illegible] des oiseaux d'eau et de passage, n'ont pas [illegible] l'objet d'une mesure d'ensemble ; elles [illegible] été fixées par des arrêtés spéciaux des [illegible]éfets ou sont indiquées dans les arrêtés [illegible]lementaires sur la police de la chasse.

En ce qui concerne notamment la région [illegible], la chasse de la perdrix, du liè-[illegible]vre et du chevreuil sera fermée par antici-[illegible]tion le 4 janvier dans les départements de [illegible] Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Mar-[illegible]ne, de l'Aisne et de l'Oise.

Le transport et la vente du gibier tué avant [illegible] fermeture de la chasse seront tolérés jus-[illegible]qu'au surlendemain des dates de clôture à [illegible]. Cette tolérance s'étend au gibier pro-[illegible]venant de l'étranger à condition qu'il soit [illegible]venu à destination avant l'expiration du [illegible] de 36 heures.

Les espèces de gibier indigène, importées [illegible] l'étranger, à destination des départe-[illegible] [illegible] traverser, sous plomb de douane, les [illegible] dans lesquels la clôture a été prononcée.

Vient de Paraître :

Almanach du Progrès du Nord

pour 1914

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

Le Maroc va emprunter

Le rapport de M. Bouge

Paris, 25 décembre.

M. Bouge vient de déposer le rapport dont l'avait chargé la commission du budget sur le projet de loi autorisant le gouvernement du protectorat du Maroc à contracter un emprunt pour exécution de travaux publics et remboursement du passif du maghzen.

Parlementaire laborieux, M. Bouge ne s'est pas contenté des documents mis à sa disposition par le ministère des Affaires étrangères. Il est allé au Maroc et ce sont les résultats d'une enquête personnelle très consciencieuse qu'il expose dans son rapport.

« Ayons la franchise de le dire, écrit-il : en juillet dernier, l'examen du dossier d'emprunt, l'absence ou l'insuffisance de préparation ou d'étude qu'il révèle, nous avait mal disposés aux sacrifices financiers qu'il impose, ouvrant, après l'ère des sacrifices en hommes, si douloureux à la France, celle des sacrifices budgétaires que l'heure financière actuelle rend plus lourds. Cette angoisse nous tourmentait : n'allions-nous pas, en les consentant, nous obérer sans retour ? »

M. Bouge reconnaît que son voyage au Maroc a heureusement modifié son opinion première.

Sur le socle du monument élevé dans le cimetière de Meknès, à la mémoire de nos soldats tués au Maroc, il a lu avec émotion ces paroles du général Lyautey : « Chaque fois que vous récolterez une gerbe, rappelez-vous qu'il n'y en a pas un épi qui n'ait été fécondé par le sang de nos soldats. » Il s'est rendu compte ensuite de l'effort accompli ou préparé qui pacifiera ce pays et en fera lever les moissons.

« Visiblement, écrit M. Bouge, nous dissipons les méfiances de ce peuple ; visiblement pénètre le sentiment de notre loyauté commerciale : il ne fuit plus et est bien près même de rechercher les contacts.

« Sauf sur un point peut-être où les blessures ne sont pas moralement cicatrisées encore, à sa curiosité se joint une sympathie naissante.

« Sur tous les points de notre occupation, la sécurité est absolue. Nous avons pu circuler seul et librement dans une auto trépidante. Survenait-il la panne fâcheuse ? Aussitôt sans signal, sans appel, nous voyions accourir de tous les points de l'horizon les indigènes quittant leur travail... ».

⁂

M. Bouge écrit plus loin :

« Le spectacle imposant de l'œuvre magnifique accomplie en moins de deux ans dans ce pays a forcé notre admiration un peu rebelle, et nous avouons n'avoir pu nous défendre d'un sentiment d'orgueil patriotique à la vue et au contact de « l'explosion » d'activité qui vivifie et transforme féeriquement ce pays ».

Pourtant, le rapporteur de la commission du budget ne peut souscrire à tous les points du projet d'emprunt qu'il a été chargé d'examiner :

« Le fait acquis, la carte forcée, des actes de loi préventifs, écrit-il, telle est, en ses points essentiels, la caractéristique du projet d'emprunt qui vous est soumis. Il a une autre originalité, celle-là commune à tous les projets d'emprunt de protectorat : il est léger de justifications et ne s'embarrasse pas de pièces documentaires pesantes ».

Aussi, après son étude sur place, M. Bouge n'hésite pas à réduire à 156.061.251 fr. le montant des dépenses et du passif auquel l'emprunt doit faire face, alors que le projet du gouvernement le portait à 227.500.000 fr.

M. Bouge se refuse d'un côté à comprendre dans l'emprunt une somme de 70 millions destinée à rembourser à la France l'indemnité de guerre due par le Maroc. Le maghzen s'est engagé à nous rembourser cette somme en 75 annuités. Pourquoi, dès lors, nous rembourser nous-mêmes, avec notre propre argent ?

Une réduction est faite, d'autre part, sur le chiffre du passif du maghzen. De 25 millions, M. Bouge réduit ce chiffre à 23.561.251 francs. Il estime, en effet, inacceptable la méthode d'évaluation qui aboutit à des « à peu près ».

Ajoutons que le taux de l'emprunt ne pourra excéder 4,50 %, amortissement compris.

Obsèques d'un officier mort au Maroc

Béziers, 25 décembre.

Les obsèques civils du lieutenant Tibalreng, décédé à Casablanca, ont été célébrées dans la matinée.

Dans l'assistance on remarquait le sous-préfet de Béziers et des délégations d'officiers du 96e régiment d'infanterie et du 1er régiment de hussards.

Un Emprunt cubain

La Havane, 25 décembre.

Dans une séance de nuit, le Congrès cubain a voté un emprunt de 10 millions de dollars.

Une Bourse de coton à Gand

A la Bourse de Commerce a eu lieu une réunion de négociants, courtiers et agents en cotons bruts, qui devaient écouter le compte rendu d'une commission provisoire nommée à l'effet de chercher à constituer une Bourse de coton à terme à Gand.

Le rapport de la commission, concluant à la possibilité et à l'opportunité de la création de cet organisme nouveau, a été unanimement approuvé.

Son siège sera à la Bourse de Commerce, place d'Armes, où la ville donne les locaux nécessaires à l'installation du marché et des bureaux de la Caisse. Les travaux d'aménagement seront poussés activement et le comité espère pouvoir ouvrir le marché vers la mi-janvier.

Au commencement du mois de janvier, il sera provoqué une réunion de filateurs, tisseurs, négociants en fils de coton pour qui le nouvel organisme aura un intérêt tout particulier.

Drame sanglant

DEUX MORTS, UN BLESSÉ

Montpellier, 25 décembre.

Ce matin, à Pont-Triquat, le nommé Joseph Bonnet, âgé de trente ans, a tué Mlle Juliette Mazel, âgée de dix-huit ans, qui refusait de l'épouser. Le nommé Firmin, un domestique de vingt-cinq ans qui accompagnait la jeune fille, a été blessé.

Joseph Bonnet s'est ensuite tiré une balle dans la tête. Son état est désespéré.

CATASTROPHES

Un train déraille en Hollande

PARMI LES MORTS SE TROUVE LE FILS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DES PAYS-BAS

Amsterdam, 25 décembre.

Une catastrophe de chemins de fer s'est produite ce matin dans la province de Groningue, à Beilen.

L'express de Groningue à Amsterdam a déraillé pour des causes qui ne sont pas encore établies.

D'après les dernières nouvelles, il y a sept personnes tuées et plusieurs sont grièvement blessées.

Le fils du ministre de l'Intérieur de Hollande, M. Cort Van der Linden, se trouve au nombre des victimes. Il a été tué dans le compartiment de 1re classe qu'il occupait.

Il reste quelques cadavres qui n'ont pu encore être identifiés.

Violente explosion près de Naples

IL Y A VINGT-QUATRE MORTS ET DE NOMBREUX BLESSÉS

Rome, 25 décembre.

Une explosion s'est produite cette nuit, à Torre-Annunziata, dans un établissement où se fabriquaient des pièces d'artifices.

Il y a vingt-quatre morts et de nombreux blessés.

Les pompiers de Naples sont sur les lieux pour coopérer au sauvetage des victimes.

(Torre-Annunziata est une ville de 30.000 habitants, située sur le golfe de Naples).

Incendie tragique aux États-Unis

QUATRE-VINGTS VICTIMES

Calumet (Michigan), 25 décembre.

Un incendie ayant éclaté dans une salle où de nombreuses personnes étaient réunies pour fêter la Noël, une panique terrible s'empare du public. Trente personnes ont été brûlées.

Calumet (Michigan), 25 décembre.

C'est par suite d'une fausse alerte que la panique s'est emparée des personnes réunies dans une salle où était dressé un arbre de Noël autour duquel se pressaient de nombreux enfants. On dit maintenant que dans cette panique quatre-vingts personnes ont été tuées. La plupart des victimes sont des enfants qui ont été foulés aux pieds dans les couloirs.

Un tremblement de terre

sur les côtes de Californie

New-York, 25 décembre.

Des tremblements de terre sous-marins se sont produits, ces jours derniers, au large de la côte californienne. Un avis de Santa-Barbara annonce que, pendant une violente agitation de la mer, qui se produisit alors que le temps était beau, on aperçut émergeant des flots, l'épave d'un vieux vaisseau qui avait dû sombrer, il y a un siècle et, à six kilomètres de ce vaisseau, on remarqua le squelette d'un mastodonte, semblant provenir d'une grande profondeur.

Écrasé par un train

Toulouse, 25 décembre.

Ce matin, on a trouvé sur la voie, le cadavre horriblement mutilé du nommé Langlade, employé à la Compagnie d'Orléans. Le tronc du cadavre a été trouvé à 2800 mètres environ de la gare de Tornoyles et une jambe près de la station de Nicole.

Après avoir réveillonné, le malheureux employé avait dû, vers 3 heures, monter dans un train en marche et tomber en voulant descendre en cours de route.

Collision d'autos

Paris, 25 décembre.

M. Louis Chaffal, âgé de 26 ans, fourreur, et sa mère, demeurant 14, rue Geoffroy-Lasnier, se trouvaient cet après-midi dans un taxi-auto de la Compagnie Générale, rue de Flandre, lorsqu'à un croisement de rues on autre auto prit leur véhicule en écharpe. Les deux voyageurs ont été blessés.

Après avoir été pansés dans une pharmacie, ils ont été reconduits à leur domicile.

Le Commissaire de police de la Villette a ouvert une enquête pour établir la responsabilité de cet accident.

Réveillon tragique

Toul, 25 décembre.

La nuit du réveillon s'est passée tragiquement à Dhieulcourt. Les frères Georges et Jean Thiéry, domestiques de culture, se sont pris de querelle pour des motifs futiles. Au paroxysme de la colère, l'aîné frappa son cadet Jean si grièvement que sa vie est considérée comme en danger. Le coupable a été mis en état d'arrestation.

Alsace-Lorraine et Allemagne

LE CAS DU PRÉFET DE POLICE DE BERLIN

Strasbourg, 25 décembre.

Les journaux alsaciens continuent à critiquer sévèrement la manifestation à laquelle s'est livré M. von Jagow, préfet de police de Berlin, en critiquant, dans une lettre publique, le verdict prononcé par des juges militaires contre le lieutenant von Forstner.

La « Bürgerzeitung » dit qu'on ne saurait faire de différence entre M. von Jagow, docteur en droit, et M. von Jagow, préfet de police.

Étant donnée la manifestation intempestive à laquelle s'est livré le préfet de police de Berlin, le journal souligne qu'on peut mettre en doute sa capacité d'assurer l'ordre nécessaire.

De son côté, le correspondant de la « Strasburger Post » à Berlin dit que la lettre du préfet de police est « le comble de l'incompréhensible ».

Francfort, 25 décembre.

La « Gazette de Francfort » attache une grande importance à l'incident von Jagow auquel elle consacre aujourd'hui plusieurs colonnes. Elle constate que la presse toute entière est unanime à regretter la manifestation à laquelle s'est livré un des plus hauts fonctionnaires de l'Empire.

Une Fédération républicaine

Paris, 25 décembre.

Une des personnalités politiques les plus éminentes dont la signature figure au bas de la lettre de convocation adressée par MM. Briand, Barthou et divers parlementaires, à un certain nombre d'autres parlementaires, a déclaré à l'« Écho de Paris » :

« Nous nous proposons surtout de causer. Je ne crois pas qu'une décision soit prise immédiatement : il ne s'agit pas, en effet, de former un nouveau parti, mais plutôt une sorte de fédération des divers groupements de gauche qui ne veulent pas accepter la discipline de la rue de Valois. Nous nous proposons de créer une sorte de cartel électoral qui englobera les socialistes indépendants, de nuance Briand, André Lefèvre, Millerand ; les radicaux-socialistes nuance Puech, Leboucq ; tout groupe de l'entente démocratique ; la gauche radicale ; les membres de l'Alliance démocratique tout entière, c'est-à-dire A. Carnot, L. Barthou, H. Bérenger, etc... Il ne s'agit nullement de détruire tous ces groupements particuliers, car tous ont leurs intérêts propres, au point de vue électoral, mais de les réunir de façon à former une sorte d'armée composée de quatre corps.

Cette personnalité ajoute que le programme du nouveau groupement sera celui défini par M. Briand, à Saint-Étienne. Ce serait plutôt la lutte d'un état d'esprit contre un autre état d'esprit que la lutte d'un parti contre un autre parti. Chaque candidat aura la facilité d'organiser sa campagne électorale comme il lui conviendra.

Pendant l'élection, cette sorte de Fédération jouera son rôle soit par voie d'affiches, soit par une propagande personnelle. Cette Fédération sera plus large que l'Alliance de M. Carnot, mais pourra s'appuyer, dans de nombreux cas, sur les cadres des comités départementaux déjà existants. « Nous sommes d'ailleurs, a ajouté l'interlocuteur de notre confrère, entièrement d'accord avec M. Carnot ».

En terminant, la personnalité interviewée affirma qu'une centaine de parlementaires assisteraient à cette première réunion.

Le Conflit des bouchers s'apaise

IL EST PROBABLE QUE LE TRAVAIL REPRENDRA DEMAIN AUX ABATTOIRS DE LA VILLETTE ET DE VAUGIRARD.

Paris, 25 décembre.

Patrons et ouvriers bouchers ne sont mis d'accord, ainsi que tout le faisait prévoir.

Une nouvelle convention sauvegardant les intérêts en présence a été signée. Mais, contrairement à toute attente, la grève n'est pas terminée. Les tueurs, en effet, ont fait connaître qu'ils ne réintégreraient les échaudoirs que lorsque les meneurs de viande, qui avaient cessé le travail par solidarité, auront obtenu à leur tour satisfaction.

Une réunion des chômeurs a eu lieu ce matin, à neuf heures, salle Méo, avenue du Pont-de-Flandre.

Au bureau avaient pris place, MM. Cazes, secrétaire général du syndicat des abattoirs, Savoie, Marcel Laurent, Henriot.

M. Cazes a rendu compte de l'entrevue qui a eu lieu hier à l'Hôtel de Ville, entre les représentants des organisations ouvrières et patronales.

A l'issue de la réunion, les assistants ont voté un ordre du jour aux termes duquel ils déclarent que le travail ne reprendra aux abattoirs que le jour où les revendications des meneurs auront été prises en considération.

Ajoutons que les meneurs de viande demandent notamment la réglementation des journées et une augmentation de salaire de *5 francs par semaine*.

Cet après-midi, à trois heures et demie, les représentants des travailleurs des abattoirs et des patrons des meneurs de viande se sont réunis à la Villette, aux abattoirs, en vue de statuer sur le conflit.

Les ouvriers étaient représentés par M. Caze, secrétaire du syndicat des travailleurs des abattoirs, Marcel Laurent et Savoie.

M. Paul Guichard assistait à l'entrevue.

Aucune solution n'est encore survenue, mais les optimistes pensent que l'accord interviendra et que demain les abattoirs seront en pleine activité.

Communiqué officiel

D'après un communiqué officiel, voici quelle serait la situation, jeudi matin, aux abattoirs :

Sur 209 échaudoirs, 165 sont fermés. Sur 380 ouvriers, 70 seulement ont travaillé.

On fait remarquer toutefois que c'est jour férié aujourd'hui et qu'en outre on se trouve un jeudi, où l'animation est toujours plus restreinte.

On ne signale aucun incident.

Commande de destroyers

Rome, 25 décembre.

Le Ministre de la Marine a commandé à l'industrie privée six destroyers ayant chacun un déplacement de 1.000 tonnes.

La construction de ces destroyers sera telle que ceux-ci sont appelés à rendre les services de véritables croiseurs. Leur vitesse sera de 36 milles et ils seront armés de pièces de 140 millimètres.

A l'heure actuelle, la marine italienne dispose de 40 destroyers.

La grève de Merville

Le calme qui règne parmi la population ouvrière, est plus apparent que réel. Le Syndicat est très mécontent de ce que les autorités judiciaires ne mettent pas en liberté les 5 grévistes incarcérés à Hazebrouck. Les blessés vont aussi bien que possible ; Maillère et Catesse, soignés à Merville, ont été opérés ; les balles extraites proviennent de revolvers d'ordonnance.

Hier jeudi, à dix heures du matin, a eu lieu, au siège du Syndicat, une réunion privée.

Une réunion, très importante, aura lieu lundi prochain, comme l'annonce un manifeste du Syndicat, dont nous publions quelques extraits :

« On assure que, si d'ici lundi, les prisonniers ne sont pas relâchés, la manifestation pourra être très sérieuse. Des délégations des syndicats d'Estaires, Hazebrouck, Bailleul, se rendront à Merville pour appuyer les revendications des ouvriers mervillois.

Les forces policières, comprenant plus de 80 gendarmes à cheval et 20 à pied, sont sous les ordres du capitaine de gendarmerie de Dunkerque et de M. [illegible], lieutenant à Hazebrouck.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Un malade tue un gardien à l'Asile d'aliénés d'Armentières

Jeudi matin, vers 6 heures et demie, un gardien de l'asile des aliénés d'Armentières, M. Auguste Decourcelle, âgé de 45 ans, autrefois boucher, rue Roland, à Lille, originaire d'Essars (P.-de-C.), pénétra dans le pavillon Esquirol.

Il s'adressa à un malade, originaire de Beaumetz-les-Aire (P.-de-C.), Alfred D..., âgé de 40 ans, et l'invita à cirer ses bottines.

Le malade devint subitement furieux et lança au gardien un coup de pied qui l'atteignit au côté gauche et le fit tomber ; le dément s'acharna sur le malheureux à qui il porta un coup de pied à la mâchoire et à la main droite.

Les collègues du gardien le dégagèrent et mirent le fou en cellule.

Auguste Decourcelle continua son service, mais, vers sept heures et demie, il se sentit indisposé et se rendit dans sa chambre : il n'eut pas la force d'y entrer et s'affaissa, perdant du sang par la bouche. Il était d'ailleurs d'une santé plutôt chancelante.

L'interne de service, M. Lotte, fut prévenu et prodigua ses soins au gardien. Malheureusement celui-ci expira à 8 heures et demie.

Le parquet de Lille fut informé de cet événement déplorable que rien ne permettait, d'ailleurs, d'éviter.

Un septuagénaire se pend à Evin-Malmaison

M. Cyrille Bérenq, 72 ans, malade depuis quelque temps, désolé de voir sa femme souffrante et alitée, s'est pendu la nuit dans l'escalier conduisant à l'étage de la maison.

Gendarme sauvé par son casque A LENS

Pendant une manœuvre exécutée en gare de Lens pour accrocher au train d'Hazebrouck un wagon à bestiaux venant de la direction de Douai, le gendarme Driewx, de Caudry, chargé de la surveillance des chevaux appartenant à un détachement dirigé sur Merville, passa la tête par la porte entrebâillée. Un violent tamponnement referma brusquement la porte à glissière qui comprima avec force la tête du gendarme. Il aurait été infailliblement tué si son casque ne lui avait protégé la tête. Il pénétra assez profondément dans les chairs et fit à M. Driewx une sérieuse blessure.

NORD

MAUBEUGE

Grave accident. — Jeudi, à 11 heures du matin, un accident très grave est survenu route d'Avesnes. M. J.-B. Stocquart, âgé de 60 ans, vétérinaire à Maubeuge, venait de se garer de l'automobile de M. Collet et suivait la voie ferrée du tramway électrique.

Survint la voiture n° 39 conduite par le wattman Mortier, receveur Liénard. Le wattman fit retentir son timbre à de nombreuses reprises, il cria même plusieurs fois pour avertir M. Stocquart du danger qui le menaçait, mais ce dernier préoccupé sans doute n'entendit pas. Le tramway qui se trouvait sur une déclivité assez forte ne put s'arrêter sur les rails rendus glissants par la gelée. M. Stocquart fut tamponné.

M. le docteur Wiot, d'Hautmont, de passage, et M. le docteur Delonvaine, vinrent lui prodiguer des soins.

Le blessé a le bras droit fracturé, une fracture du bassin et une blessure profonde à la tempe gauche.

Son état est désespéré.

LOUVROIL

Une chute de douze mètres. — Un ouvrier de la fabrique de fer, M. Jules Luyckx, occupé à une manœuvre au pont roulant, a fait une chute de douze mètres de haut. Il se plaint de fortes douleurs dans les reins et dans le ventre.

M. le docteur Drouin lui a prodigué des soins. Il ne peut se prononcer sur les suites que comportera l'accident.

SOUS-LE-BOIS

Le feu. — La petite fille de M. Mailla, marchand de couvertures, rue du Tilleul, s'étant approchée trop près du poêle, communiqua le feu à ses vêtements. Sans perdre son sang-froid, elle éteignit elle-même les flammes et un voisin accouru aux cris poussés par les sœurs de la fillette, compléta le sauvetage.

LOCQUIGNOL

On a volé 21 francs au préjudice de M. Basquin, propriétaire. Auteur inconnu.

LILLE

Propos d'un Lillois

Nuit de Réveillon

Cette nuit de réveillon fut très gaie et très animée. Les restaurants furent pleins toute la nuit, beaucoup de leurs clients aussi... On y mangea à l'ole traditionnelle dans la plupart d'entre eux, ce qui faisait dire aux dîneurs qu'il y avait force... de l'oie. Ailleurs, c'était la dinde aux marrons, quelques « marrons » se sont même échangés [illegible] distingués, mais quelques peu [illegible].

Pendant ce temps, la maître d'hôtel, impassible, circulait, sa carte à la main, cochant dinde, oie, poulet, d'un coup de crayon [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] Jésus avait eu un joli 1913e anniversaire.

LE BADAUD.

LE RÉVEILLON

Mercredi, au moment où sonnèrent les douze coups de minuit, la Grande Place était presque déserte. Seules les rares passantes attardées pressaient-ils le pas pour s'engouffrer dans les restaurants et les cafés illuminés où les orchestres faisaient rage. C'est dans ces établissements que se concentra jusqu'à l'aube toute la vie de la cité.

Chacun avait déposé le fardeau des soucis quotidiens et la joie de tous se répandait en rires sonores et interpellations bruyantes.

Les restaurateurs qui avaient mis au pillage les étalages des charcutiers et des marchands de victuailles, n'eurent pas à s'en repentir.

Pendant la nuit de Noël les Lillois engloutirent des dindes par centaines, des huîtres par milliers, des boudins au sucre par kilomètres, sans compter les monceaux de choucroute. Et des flots de champagne coulèrent sur tout cela.

Quand le jour parut, les portes des établissements s'ouvrirent. Les soupeurs et les soupeuses absorbèrent un dernier coup, — le coup de l'amitié — entonnèrent un dernier refrain, lancèrent une dernière plaisanterie. Puis ils se regardèrent, sans rire, endossèrent leurs manteaux et leurs fourrures. Le réveillon était terminé.

Dans les quartiers pauvres, à la même heure, ou presque, le silence fatigué des fins de fête succéda au vacarme. Après la trêve de Noël, chacun, sans s'en douter, retournait à ses soucis...

Les Fêtes de l'Arbre de Noël

Au « Palais Rameau ». — Encore une journée splendide

Les fêtes de l'Arbre de Noël, qui se sont poursuivies hier après-midi au Palais-Rameau, ont, cette fois-ci encore, selon ses premières prévisions, remporté un très grand succès.

Pendant quatre longues heures, des milliers de spectateurs défilèrent devant les nombreuses attractions installées dans les promenades latérales et assistèrent au spectacle varié, artistique et fait pour satisfaire les plus difficiles, qui se déroula sur la scène transformée par une main de maître en un véritable plateau de théâtre.

Le grand hall, fastueusement décoré, comme les fois précédentes, de guirlandes et oriflammes multicolores, offrait un joli coup d'œil ; parmi la foule bruyante, enthousiaste, circulaient de gracieuses jeunes filles qui offraient des fleurs ; au centre, dans un enclos merveilleusement aménagé, des enfants rieurs se promenaient à dos d'âne, et les mamans, qui assistaient aux ébats de leurs chers petits, étaient, en cet endroit, exubérantes de gaieté ; sur les côtés, des demoiselles servaient le thé et faisaient l'article pour leurs étalages de jouets ou de bonbons, et nos endiablés étudiants piquaient, avec force boniments, leurs billets de loteries où à chaque coup l'on gagne ; tout cet ensemble était harmonieux, et l'ambiance de notre vaste Palais Rameau était, hier, celle des grandes fêtes, des fêtes où véritablement l'on s'amuse et qui restent longtemps présentes à la mémoire.

Nous estimons qu'une semblable organisation, — et les spectateurs d'hier ne nous contrediront pas — doit être signalée comme parfaite et que ceux qui furent à la tâche pour la créer et la mener à bien ont droit aux plus vives félicitations, aux plus chaudes ovations.

Donc, à 3 heures et demie, un brillant concert donné par l'harmonie municipale des sapeurs-pompiers de Lille, que dirige avec maîtrise notre talentueux ami et concitoyen M. Paul Laigre, charma l'auditoire, qui, après chaque exécution d'une œuvre musicale de haute portée, témoigna sa satisfaction par des applaudissements réitérés. Puis ce fut, dans la seconde partie, les numéros sensationnels de music-hall qui retinrent l'attention : les jongleurs comiques, les acrobates, les duettistes, les chanteurs excentriques, etc., tous artistes de valeur, qui se dépensèrent d'ailleurs à la grande joie des bambins émerveillés.

Enfin, pour terminer, la féerie en un acte de notre ami M. Gaston Daure, vice-président de l'Œuvre de l'Arbre de Noël, enthousiasma au plus haut point toute l'assemblée ; les interprètes, Mlle Degrelle, la charmante lauréate de l'École de musique de Roubaix, qui remplissait le rôle de la Fée, et Mlles Dubus et Lefebvre, des théâtres municipaux, entourées de gracieuses figurantes, dont une aux beaux cheveux couronnés de roses roses qui se distingue tout particulièrement, rendirent à merveille ce scénario qui fait honneur à l'auteur.

En somme, ce fut beau, très beau ; nous ne tarirons pas d'éloges à l'adresse des auteurs, acteurs et organisateurs, tous Lillois qui aiment leur bonne et vieille cité et qui, chaque année, en une belle fête de famille, où l'art règne en maître, savent recueillir les oboles nombreuses qui vont égayer par la suite le Noël des petits enfants pauvres de nos foules.

Noël de chemineau

Hier matin, vers 8 heures, des agents ont trouvé, couché sur le trottoir de la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, un individu misérablement vêtu, sans coiffure ni chaussures, paraissant âgé d'une cinquantaine d'années, et qui semblait dormir du profond sommeil des ivrognes. Relevé et conduit au poste de police du 3e arrondissement, il fut couché sur la planche d'un violon ; les agents espéraient qu'ainsi il cuverait son vin ; vers 8 h. de l'après-midi, après maintes visites du brigadier de service en ce lieu de repos, l'individu dormait toujours. [illegible] [illegible] le pouls, l'état de ce malheureux ayant été quelque peu à dire [illegible], le secrétaire du poste fit mander un médecin voisin ; le praticien vint de suite, et, après un consciencieux examen du malheureux, il constata qu'il avait été frappé par une congestion cérébrale ; tous les soins qui lui furent donnés n'ayant produit aucun effet, le docteur le fit admettre d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur. Une voiture d'ambulance vint donc chercher cet inconnu, qui n'a possédait aucun papier sur lui, mais à son arrivée à l'hôpital, il rendit le dernier soupir. [illegible]

[illegible]